

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DES RESSOURCES ANIMALES
ET HALIEUTIQUES**

SECRETARIAT GENERAL

FONDS DUMU KA FA

DIRECTION GENERALE

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons



**APPEL A PROJET POUR LE FINANCEMENT DE L'APPROVISIONNEMENT DES
UNITES DE TRANSFORMATION EN NOIX BRUTES DE CAJOU A TRAVERS LE
CREDIT CAMPAGNE**

Février 2025

Sommaire

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL À CANDIDATURE.....	3
2. CONDITIONS D'OCTROI DU CREDIT	3
3. CRITERES D'ELIGIBILITE.....	3
4. CONSTITUTION DU DOSSIER.....	4
5. DEPÔT DES DOSSIERS.....	4

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL À CANDIDATURE

Dans le cadre de la promotion de la transformation des noix brutes de cajou, le fonds Dumu Ka Fa (DKF) en collaboration avec le Conseil Burkinabè des Filières agropastorales et halieutique (CBF) a mis en place un mécanisme de financement au profit des unités de transformation d'anacarde pour leur approvisionnement.

En vue d'opérationnaliser ledit mécanisme, le fonds DKF lance un appel à projet pour la sélection d'entreprises actives dans le maillon de la transformation d'anacarde pour l'octroi de crédit campagne aux unités de transformation pour l'acquisition des noix brutes de cajou.

2. CONDITIONS D'OCTROI DU CREDIT

- **Montant maximal de financement par bénéficiaire** : 500 000 000 de FCFA ;
- **Taux d'intérêt** : 4% fixe hors taxe ;
- **Les garanties admises** pour ce crédit sont soit :
 1. une caution financière de 10% du montant accordé du crédit (capital), une convention de tierce détention sur les stocks de noix de cajou et d'amandes et les éventuels contrats d'achat d'amande de cajou ;
 2. une garantie matérielle couvrant le crédit accordé (capital + intérêt)
- La durée de remboursement du crédit : 09 mois maximum.

3. CRITERES D'ELIGIBILITE

- Être une personne morale de droit Burkinabè légalement reconnue et évoluant dans la transformation des Noix Brute de Cajou (NBC) au moins pendant une (01) année ;
- Disposer de contrats d'approvisionnement avec les fournisseurs pour la livraison des NBC ;
- Accepter les conditions d'octroi de crédit du fonds DKF.

4. CONSTITUTION DU DOSSIER

- la fiche synthétique du projet rédigé selon le canevas exigé par le fonds DKF (joint au présent appel) ;
- la lettre de demande de financement adressée au Directeur Général du fonds DKF ;
- la copie du RCCM et du IFU pour les entreprises ou le récépissé et l' IFU pour les sociétés coopératives ;
- la copie légalisée de la pièce d'identité (CNIB/Passeport) du responsable de l'unité (de l'entreprise ou de la SCOOP) ;
- la quittance de versement des frais de dépôt de dossiers non remboursables fixés à un montant forfaitaire de 5 000 FCFA ;
- être disposer à ouvrir un compte bancaire dédié ou un sous compte dédié ;
- les états financiers d'au moins une année ;
- l'attestation de non engagement auprès des fonds nationaux de financement ;
- les copies des contrats d'achat des NBC par fournisseur ;
- les copies des contrats ou des conventions par client pour la vente des amendes ;
- la copie du document de la garantie matérielle proposée (s'il y a lieu).

Après validation du dossier, les autres pièces à constituer sont :

- la police d'assurance décès invalidité (ADI) du responsable de l'unité ;
- la quittance de versement des frais de gestion 1% du montant accordé ;
- la constitution de la caution financière de 10% et les documents additionnels ou l'original du document de garantie matérielle (avec au moins la promesse de l'hypothèque de ladite garantie).

5. DEPÔT DES DOSSIERS

Chaque dossier doit être déposé en format numérique à travers (en cliquant) le lien de la plateforme suivante <https://ee.agriculture.bf/x/rfXOojER>

Les informations nécessaires pour ce présent avis d'appel à projet notamment le

formulaire de demande de crédit, le canevas de la fiche synthétique du projet, la lettre de non engagement sont disponibles :

- au siège du Fonds Dumu Ka Fa (DKF), sise à Ouagadougou, Koulouba, ex-Direction générale de Bagrépôle, le site web et la page Facebook de DKF également;
- sur le Site Web et la page Facebook du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (MARAH).

Les dossiers sont recevables tous les jours et 24h/24 sur la période du 08 au 17 février 2025.

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS : 17 février 2025 à 23h59mns.

Pour tout besoin d'information complémentaire, veiller contacter 70 08 46 26 / 71 25 88 63 / 74 77 03 52.

Ouagadougou, le 07 février 2025

Le Directeur Général



Oula Damien OUATTARA

Chevalier de l'Ordre de l'Étalon